

L'actualité en bref

La campagne irrigation 2024 - 2025 : déclarez vos besoins

Selon les dispositions de l'article R214-31-1 du code de l'environnement, les Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau Neste et rivières de Gascogne et Irrigadour, informent les préleveurs irrigants que la procédure de demande de besoins en eau pour la campagne 2024-2025 (01/06/24 au 31/05/25) a démarré et invite

chaque préleveur irrigant à faire connaître ses besoins.

Vous allez pour ce faire recevoir un courrier de votre OUGC à compléter, vérifier et renvoyer avant la fin de l'année.

Cette procédure est obligatoire pour obtenir une autorisation d'irrigation.